

DROIT ET DÉFIS ÉCOLOGIQUES DU LONG TERME

Dominique BOURG

Université de Lausanne

Faculté des géosciences et de l'environnement/IGD

Les démocraties représentatives occidentales se sont toujours pensées sinon comme les meilleurs régimes possibles, au moins comme les moins mauvais comparativement à tous les autres. Or, les grands enjeux environnementaux, ceux qui nous renvoient à des changements au très long cours – à l’instar du changement climatique dont les effets directs se feront sentir pendant des milliers d’années –, nous contraignent à nuancer ce satisfecit. Les responsabilités desdites démocraties dans les dégradations subies par la biosphère au XX^e siècle sont en effet écrasantes. Alors que la population a augmenté d’un facteur 3,3 de 1890 à 1990, les émissions de dioxyde de carbone ont quant à elles cru d’un facteur 17 (J. R. McNeill, *Du nouveau sous le soleil*, 2010). Et ce en raison des modes de vie d’une minorité de la population mondiale, celle résidant dans les pays occidentaux. On peut suivre les historiens Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz lorsqu’ils affirment que les commencements de l’Anthropocène mériteraient le nom d’Anglocène (*L’Événement Anthropocène*, 2013). Depuis le début de ce siècle leurs responsabilités ne sont en un sens pas moins importantes. Avec son paquet climat-énergie, l’Union européenne s’était engagée à réduire ses émissions de dioxyde de carbone de 20 %, alors que le GIEC préconisait dans son quatrième rapport (2007) une réduction de 25 à 40 % pour 2020. Les engagements européens s’élèvent à 40 % pour 2030 alors qu’il conviendrait de réduire les émissions carbonées à cette échéance de 55 % pour s’approcher de l’objectif des 2° maximum à la fin du siècle. De façon générale, pour permettre le développement des pays émergents ou des pays en développement, les anciens pays industriels devraient amorcer une sérieuse décréue de leur consommation de ressources. Or, tel n’est nullement le cas. Et ce n’est pas là le fait de gouvernements dévoyés, mais la volonté probablement d’une large majorité des populations de tous les anciens pays industriels. La décroissance n’y est nullement à l’ordre du jour. La volonté de prendre à bras-le-corps les grands problèmes environnementaux globaux, ceux qui affecteront pour un temps très long l’habitabilité de la planète, est partout défailante. Il y a de puissantes raisons à cet état de choses. Les premières sont anthropologiques et renvoient à la finitude de nos capacités morales, celles de nous sentir obligés par autrui. Les secondes sont cognitives et ont à voir avec les mécanismes qui soutiennent la démocratie représentative. Le gouvernement représentatif relève par ailleurs d’un contexte plus large qui ne favorise guère la prise en compte du long terme.

Les difficultés écologiques que nous connaissons n’ont plus grand-chose à voir avec celles qui ont émaillé le cours des sociétés historiques. Ces difficultés étaient tangibles, accessibles à nos sens ; elles nous affectaient ici et maintenant ; elles rele-

vaient d'une causalité et d'une imputabilité individuelles et évidentes. Lorsqu'une tannerie souillait un cours d'eau urbain, les dégâts étaient aussi immédiats, perceptibles qu'imputables. Tel n'est plus le cas avec les problèmes écologiques contemporains, et tout particulièrement globaux. Le changement de la composition chimique de l'atmosphère, par exemple, échappe à nos sens; ses conséquences se déploient dans l'espace et le temps; les chaînes causales sont complexes et diffuses; la contribution de chacun à la dégradation globale est insignifiante. Autrement dit les difficultés écologiques sont devenues abstraites et échappent au cercle de la proximité au sein duquel nous sommes capables d'appréhender nos actions et leurs conséquences. Nous ne sommes ainsi plus en mesure de comprendre ce que nous faisons, comme l'avaient pressenti tant Günther Anders qu'Hannah Arendt.

Nos difficultés excèdent en premier lieu nos capacités morales. J'entends par là qu'elles dépassent le cadre de la règle d'or, et qu'elles ne suscitent en conséquence aucun sentiment d'obligation. La règle d'or - ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit - concerne les interactions entre deux ou quelques sujets, présents les uns aux autres, partageant le même espace et le même temps. Elle ne concerne que les effets immédiats, directement constatables, de nos actions à l'égard d'autrui. C'est le cercle des proches, le prochain de la tradition chrétienne. Elle s'impose non en ce que nous ne saurions la transgresser, évidemment, ou nous apprêter à le faire, sans *ipso facto* ressentir un sentiment d'obligation : celui de devoir se justifier. C'est ce en quoi elle est universelle (R. Dubos, *Choisir d'être humain*, 1974) et inviolable; elle découle très probablement du processus évolutif dont nous sommes issus en tant qu'êtres naturels et sociaux. Ce sentiment d'obligation borne nos actions possibles et ancre au plus profond de nous-mêmes le souci d'autrui, ce que l'on nomme éthique. Le loup de la fable est humain en ce qu'il ne croque pas sauvagement l'agneau. Il se doit de justifier son forfait, fût-ce en recourant à des arguments oiseux (La Fontaine). Cette obligation éthique est ce sur quoi il est possible de bâtir des règles morales particulières, celles que toute société édicte nécessairement. La non-violence selon Gandhi consiste précisément à ne répondre ni violemment, ni lâchement à la violence d'autrui, mais à refuser, courageusement et obstinément, d'entrer dans le processus violent, tout en gardant son indépendance et sa dignité, au point de finir par rendre impossible toute forme de justification. En suscitant des nuisances invisibles et à distance, nous provoquons un type de dommage inédit, qui échappe à nos mécanismes moraux de compréhension, entés sur le cercle de proximité de la règle d'or, et qui excède ainsi les limites au sein desquelles s'impose à nous avec force et évidence le principe de non-nuisance à l'encontre d'autrui (*harm principle*).

Les problèmes écologiques contemporains mettent encore à mal celles de nos capacités cognitives qui sont au fondement des démocraties représentatives. Les démocraties contemporaines érigent le citoyen en juge ultime des politiques publiques; ce dernier légitime en effet par son vote majoritaire *a priori* comme *a posteriori* l'exercice du pouvoir; il peut ou non confirmer son choix initial, maintenir

ou non au pouvoir ceux qui l'exercent. Peu importent les déterminants extérieurs de son jugement, leur complexité et leur intrication. On peut ne pas comprendre les tenants et aboutissants d'une ou de politiques publiques, certes, mais chacun reste néanmoins le seul à *savoir* quel est son degré de *bien-être* à l'issue du déploiement de telles politiques particulières. Non seulement il n'est d'autre creuset pour forger un jugement électoral que l'intériorité des citoyens, mais en outre ce jugement n'existe pas en dehors de sa formulation subjective et institutionnelle à un moment donné. Or, il en va tout autrement avec les questions environnementales contemporaines. Elles renvoient à une réalité que nous ne pouvons appréhender par nous-mêmes et à des conséquences sur lesquelles nous ne pourrions revenir. Je ne peux connaître le degré de concentration de carbone dans l'atmosphère ou la dangerosité de telle molécule que de façon exogène, en me fiant à des médiations scientifiques. Je ne suis dès lors plus en mesure de juger par moi-même de mon intérêt, fût-ce vital! Les populations qui pâtiront dans quelques décennies du changement climatique ne pourront revenir sur nos actuels modes de vie et leur expression politique. Le citoyen est ainsi par lui-même, avec ses ressources propres, incapable d'exercer le rôle qui lui incombe *in fine* en démocratie.

Il existe bien d'autres obstacles à la prise en compte des enjeux globaux par les démocraties représentatives. Leur globalité ne fait guère bon ménage avec le fondement territorial des institutions politiques; ces dernières visent à défendre les intérêts d'un territoire contre d'autres. Ces mêmes institutions ne sont guère plus appropriées à réduire des dangers futurs, lorsqu'il conviendrait de leur sacrifier des avantages présents. Et plus généralement encore, l'objectif de nos institutions, et ce dès leur lointaine genèse au sein de la philosophie du contrat, est de maximiser nos capacités de production et de consommation; alors même que l'état de la biosphère exigerait une réduction drastique des flux d'énergie et de matières sous-jacents à nos activités économiques. Ces mêmes institutions ont d'ailleurs été forgées dans un contexte qui n'est plus le nôtre, celui d'un monde que l'on pouvait croire infini et faiblement peuplé; celui d'un temps où l'on pouvait croire en un progrès tout aussi infini, sans que l'on ait la moindre idée de sa destructivité; et en un temps où l'attachement de l'individu à toute forme de contrainte collective semblait constituer un bien absolu.

Ces quelques considérations suffisent à jauger la profondeur des raisons de notre impuissance face à la « crise écologique », à anticiper et prévenir ses conséquences futures. Le droit peut-il nous aider à surmonter cet état de fait ?

Inséparable du pouvoir législatif et démocratique, en dépit de la latitude du juge, le droit ne peut guère nous aider à surmonter ces difficultés. Son efficacité se limite elle-même *grosso modo* aux dommages visibles, relevant de la proximité. Les progrès réalisés et en cours depuis une quarantaine d'années, en termes notamment d'intégration au sein du droit positif d'entités non conventionnelles et de responsabilités écologiques, concernent essentiellement la prise en compte des problèmes

d'environnement locaux. Le seul progrès réel en direction du long terme aura été la reconnaissance du principe de précaution. Mais force est de constater que son efficacité se borne à des difficultés circonscrites. Il est en revanche totalement impuissant lorsqu'il s'agit de toucher des phénomènes transversaux, concernant le fonctionnement même de nos sociétés dans leur ensemble, comme l'explosion des émissions globales de gaz à effet de serre. Il reste évidemment le droit constitutionnel, mais il suppose le problème résolu, à savoir une conscience déterminée et largement partagée des dommages que nous provoquons et préparons.

Est-il besoin de le souligner, il n'est pas d'autres solutions que démocratiques à l'impasse où nous nous enfonçons. D'où et quand viendront-elles ? Adviendront-elles à temps pour éviter les plus lourdes des catastrophes ?